

Antennes Régionales France Esports

MODE D'EMPLOI



INTRODUCTION

L'association a été créée en 2016 sous l'impulsion du ministère de l'Économie et du Secrétariat chargé du Numérique. Dans un contexte français, et international, de professionnalisation et de structuration de la pratique des sports électroniques, les principaux acteurs de son développement en France se sont associés avec les syndicats professionnels du jeu vidéo pour créer France Esports, association loi 1901 à but non lucratif.

L'association France Esports a pour objet de développer, promouvoir, encadrer la pratique des sports électroniques dans un esprit d'équité et d'épanouissement humain, s'inscrivant dans les valeurs et les principaux fondamentaux de l'Olympisme (Article 1 de ses statuts). L'association souhaite représenter les intérêts communs du monde amateur, du monde professionnel ainsi que des agents économiques du secteur des sports électroniques.

Dans ses prises de positions récentes, France Esports tient à rappeler que :

- L'association a pour première mission de définir, qualifier et quantifier l'esport en France et afin d'apporter des données claires et fiables sur ce secteur en pleine croissance.
- L'association ne cherche pas à faire reconnaître l'esport comme un sport. Cependant, France Esports préconise le développement de ses disciplines dans un esprit sportif. S'il existe de nombreux points communs entre sport et esport, l'association milite pour un rapprochement intelligent entre ces deux univers afin qu'il puisse nourrir l'un et l'autre. De ce fait elle désire lancer une réflexion sur la création d'un code de l'esport qui utiliserait le code du sport comme base de départ.
- L'association désire proposer un encadrement de la pratique du jeu vidéo compétitif. Ainsi, France Esports souhaite devenir un interlocuteur et proposer réponses et solutions aux éventuels sujets de santé publique comme l'addiction, la déscolarisation, la socialisation, la sédentarité etc... France Esports revendique que l'esport est une discipline, un outil, qui bien utilisé peut devenir un moyen efficace de lutte contre ces mêmes effets néfastes.

Dans ce contexte, l'association souhaite créer des antennes régionales France Esports pour implémenter une stratégie locale, déployer au niveau régional la stratégie nationale, développer la chaîne de valeur de chaque région afin de rassembler autour de ces objectifs les membres actifs sur le territoire régional.

L'objectif à long terme de ces antennes seront de pouvoir :

- **disposer d'antennes régionales fortes** avec des équipes mobilisées autour des sujets clefs de France Esports pour les développer au niveau local ; avoir des membres impliqués dans l'animation du territoire et permettre de faire ruisseler les livrables ou informations de France Esports auprès des collectivités, des élus et des acteurs esports locaux.
- **créer un groupe de travail** composé des responsables d'antennes pour étoffer la feuille de route de la structuration au niveau national.
- **disposer de budgets** alloués par chaque région permettant de financer des opérations ou des ressources humaines au niveau local mais également une partie de l'équipe nationale à disposition des antennes régionales.

Ce document a pour objectif d'accompagner les adhérents de l'association qui souhaite se renseigner ou créer une antenne régionale.

Qui peut créer ces antennes ?

Une antenne régionale France Esports peut être montée par minimum cinq membres de France Esports. Dans l'idéal, ces membres devront faire partie de deux collèges au minimum (collège des clubs associatifs et des joueurs, collège des promoteurs, collège des créateurs).

Les membres fondateurs territoriaux devront désigner un responsable ayant au moins 1an d'ancienneté dans l'association et des rôles de soutiens (en nombre illimité).

Le premier responsable d'antenne sera nommé par le Conseil d'Administration de France Esports.

Processus de création

Toute personne souhaitant créer une antenne régionale devra remettre un dossier de création complété et signé par l'ensemble des fondateurs territoriaux au Conseil d'Administration à l'adresse suivante : regions@france-esports.org

Elle devra également avoir pris connaissance de tous les documents associés : dossier de création, règlement intérieur des antennes régionales, acte d'engagement et feuille de route

Le Conseil d'Administration dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception du Dossier de Création pour le valider ou le rejeter. Cette décision reste à la discrétion du Conseil d'Administration. A défaut de réponse du Conseil d'Administration dans ce délai, le Dossier de Création sera réputé rejeté.

Si le Conseil d'Administration valide le Dossier de Création, il soumet, dans un délai d'un (1) an, la création de l'Antenne Régionale au vote de l'Assemblée Générale de l'Association, soit lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, soit par une Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale vote la création de l'Antenne Régionale à la majorité des Membres présents ou représentés conformément et dans les termes des Statuts.

En cas d'approbation par l'Assemblée Générale :

- Dans un délai d'un mois à compter de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration dresse un procès-verbal visant à désigner le premier Délégué Territorial ;
- Dans un délai de quinze jours à compter dudit procès-verbal, le Président de l'Association :
 - Signera une délégation de pouvoir au Délégué Territorial
 - Procèdera à la déclaration de l'Antenne Régionale auprès de la Préfecture du siège de l'Association sous le nom de FRANCE ESPORTS suivi du nom de la Région ;
 - Définira l'adresse de la boîte postale de l'Antenne Régionale.

Lancement de l'antenne régionale

À l'issue du processus de création, les Fondateurs Territoriaux pourront annoncer officiellement la création de l'Antenne Régionale auprès des Membres et, plus généralement, de la Région et agir au nom et pour le compte de ladite Antenne Régionale.

Dans un délai de trois mois à compter de la déclaration de l'Antenne Régionale auprès de la Préfecture :

- Le Délégué Territorial et le Vice-Président délégué à la structuration s'accorderont, sur base de la Feuille de Route remise dans le Dossier de Création et du Plan Stratégique Nationale, pour définir :
 - Un plan d'action pour l'année en cours ;
 - Un budget prévisionnel pour l'année à venir ;
 - Les objectifs généraux pour les trois (3) ans à venir ainsi qu'un budget prévisionnel pour ces trois années
 - Les moyens matériels et logistiques nécessaires pour le lancement de l'Antenne Régionale (locaux, bureautiques...).
- Le Délégué Territorial et le Vice-Président délégué à la structuration soumettent l'Acte d'Engagement au Conseil d'Administration pour validation ;
- En cas d'accord, le Délégué Territorial signera l'Acte d'Engagement, annexé au plan d'action préalablement défini.

Qui l'a compose ?

Toute Antenne Régionale est composée pour un mandat de trois ans :

- De Membres Territoriaux ; Les Membres Territoriaux peuvent être des organismes publics, des personnes morales ou des personnes physiques.
- D'un Délégué Territorial ; Le premier Délégué Territorial est désigné par le Conseil d'Administration, par décision prise à la majorité simple

L'adhésion à une Antenne Régionale est conditionnée à l'adhésion préalable à l'Association.

Tout Membre de l'Association pouvant justifier de son domicile dans une Région pourra demander son rattachement à l'Antenne Régionale correspondante.

Le représentant

Le Délégué Territorial dispose des pouvoirs suivants :

- Représenter l'Antenne Régionale et l'Association auprès des institutions et des acteurs de sa Région ;
- Se présenter comme une personne-ressource pour sa Région ;
- Faire le lien entre l'Association, l'Antenne Régionale et les acteurs et partenaires au niveau régional ;
- Être garant du fonctionnement de l'Antenne Régionale.

Compte tenu de l'absence de personnalité juridique de l'Antenne Régionale, une délégation de pouvoir sera confiée par le Président de l'Association au Délégué Territorial afin de lui permettre d'exercer ses fonctions et de déployer les activités de l'Antenne Régionale.

Les membres territoriaux

Les Membres Territoriaux participent à la vie de l'Association dans la Région.

Ils peuvent demander à être inclus dans les échanges et groupes de travail de l'Antenne Régionale.

Ils peuvent solliciter le Délégué Territorial sur tout sujet relatif à l'objet de l'Association.

Leur appartenance et participation à une Antenne n'est pas incompatible avec leur participation à la vie de l'Association au niveau national.

Les Membres Territoriaux, sous réserve qu'ils soient Membres Adhérents, peuvent se présenter au poste de Délégué Territorial de leur Région.

MISSIONS DE L'ANTENNE

L'antenne régionale aura pour mission de proposer une stratégie locale propre à leur territoire en y incluant les éléments de la feuille de la route de France Esports. Toute activité hors cadre ou changement de la feuille de route devra être validé par le Conseil d'Administration.

Les Antennes Régionales pourront notamment, et sans que cette liste ne soit exhaustive, soutenir ou être à l'origine des missions suivantes :

- Mettre en œuvre les actions de l'association sur le territoire (formation, rencontres entre membres, etc)
- Participer aux événements esports locaux et tenir des stands d'information et réaliser des actions d'information et de sensibilisation à l'esport auprès du tout public.
- La représentation de l'Association auprès des institutions et des acteurs de la Région ;
- Le recrutement des Membres Territoriaux et bénévoles ;
- L'organisation des événements de promotion de l'esport (tables-rondes, etc.) ;
- L'accompagnement des acteurs locaux dans leur développement au sein de l'écosystème de l'esport notamment la mise en relation entre les acteurs, l'intégration dans les initiatives nationales ou internationales organisées par la Région ;

En tout état de cause, les Antennes Régionales devront élaborer une stratégie locale propre à leur Région en y incluant les éléments du Plan Stratégique National de l'Association..

Les services possibles

Auprès des institutions

- Déclinaisons locale du baromètre France Esports
- Réalisation ateliers de sensibilisation et de formation sur l'Esport
- Organisation d'événement de promotion de l'esport français (hors tournois)
- Proposer l'offre d'adhésion "sympathisante"

Auprès des membres

- Organisation d'événements entre membres (*Afterworks*, formations, rencontres thématiques, etc),
- Accompagnement et formations sur différents sujets de l'esports (gestion associatif, organisation d'événements, etc),
- Diffusion d'appel à projets,
- Extension de la stratégie de labellisation de France Esports
- Accompagnement de stratégies de développement local des membres (pépinières, incubateur...)

Auprès du public

- Actions de sensibilisation sur l'esport (formation, etc)
- Guides (organisation, parents, etc)
- Annuaire locale

Les ressources financières

Les ressources financières annuelles de l'Antenne Régionale comprennent :

- Les subventions que l'Association pourra collecter au niveau national et pouvant être allouée en partie à l'Antenne Régionale ;
- Les dons éventuels au niveau régional ;
- Les ventes de services auprès d'entreprises / institutions.

Les ressources matérielles

Les Antennes Régionales disposeront, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration, de leurs propres locaux, leur propre commission, leur propre bureau territorial et leur propre comptabilité afin de gérer directement les subventions des collectivités territoriales et les autres dons qu'elle aura collectés et/ou que l'Association lui aura allouée.

La gestion des ressources matérielles se fera par le Délégué Territorial sous la tutelle du Conseil d'Administration.

Les ressources humaines

L'Association fournira les ressources humaines nécessaires pour la bonne exécution :

- Des activités comptables ;
- Des activités administratives ;
- De la création du Plan Stratégique National.

L'Association pourra, le cas échéant, mettre à disposition, de manière ponctuelle, des ressources humaines à l'Antenne Régionale.

L'Antenne Régionale encadrera les ressources humaines nécessaires pour :

- Le déploiement de la Feuille De Route ;
- Les relations publiques liées à la Région ;
- La Feuille de Route Régionale potentiellement déjà en place sur la Région.

Entre l'association et l'antenne régionale

Le Conseil d'Administration de l'Association définit annuellement les grands axes de travail et de développement de celle-ci, que les Antennes Régionales devront appliquer et adapter sur leur Région, en fonction des spécificités de leur localité (la "Plan Stratégique National"). L'Association fournira ce document de manière annuelle à l'attention de toutes les Antennes Régionales, que ces dernières s'engagent à suivre et/ou intégrer quelle que soit la stratégie régionale envisagée.

Les Antennes Régionales s'engagent à fournir annuellement une feuille de route (le "Feuille de Route Régionale") et un bilan annuel au Conseil d'Administration pour validation dont les modalités sont les suivantes : remise par courriel avec accusé de réception trois mois avant l'assemblée générale ordinaire de l'Association :

- Du rapport d'activité ;
- De la Feuille de Route Régionale pour la nouvelle année.

Le Président de l'Association ou le Vice-Président délégué à la structuration pourra organiser des réunions des Délégués Territoriaux avec des tiers (exemple : élus) afin de maintenir une stratégie territoriale unifiée.

A tout moment à compter de la signature de l'Acte d'Engagement, le Délégué Territorial devra, à la demande du Vice-Président délégué à la structuration, être mesure de :

- Remettre le registre des entités locales, ainsi que les coordonnées des contacts y afférents ;
- Le cas échéant, pouvoir organiser, en présence d'un membre de l'Association, toute rencontre physique avec lesdits contacts des entités locales.

Le Délégué Territorial s'engage à remettre des comptes rendus de gestion mensuels, au Conseil d'Administration de l'Association, afin de tenir au courant de la vie de l'Antenne Régionale et rendre compte des actions, prise de positions publiques et relations avec les institutionnels.

En accord avec l'Association, l'Antenne Régionale pourra éventuellement donner délégation aux organismes départementaux qu'elle aura créé à cet effet et situés sur sa Région pour assurer tout ou partie de ses missions.

Entre les acteurs locaux et l'antenne régionale

Qu'attendent ces antennes des pouvoirs publics ?

- Des ressources financières (subventions)
- De l'implication au même titre que les acteurs de la chaîne valeur
- De la transparence sur les actions avec la région / pouvoirs publics
- Une convention financière (permettant une structuration rapide de l'antenne régionale)
- Un dialogue régulier entre l'institution régionale et l'antenne régionale de France Esports

Quelles sont les actions et services proposés aux acteurs locaux ?

- Les actions en phase avec la stratégie régionale décidée par France Esports
- Les actions menées par l'antenne régionale

CONTACTS

France Esports

France Esports
c/O SELL, 42 Avenue Kleber
75016 Paris

regions@france-esports.org

contact@france-esports.org

